

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE ● Une bière à la main, il insulte les gendarmes. Initialement, les militaires du Psig de la compagnie d'Avignon intervenaient dans la cité Rebenas à l'Isle-sur-la-Sorgue pour un tapage signalé hier vers 1 heure. Mais en arrivant dans le quartier, ils se sont retrouvés face à un homme, une bière à la main, qui les a insultés avant de se rebeller lorsqu'ils ont voulu l'interpeller. Il a été placé en garde à vue à la brigade de l'Isle. Les militaires du Psig ont déposé plainte et le mis en cause sera reconvoqué en vue des poursuites judiciaires à son encontre.

PERTUIS ● Le championnat de ligue moto interrompu pour un mauvais geste. Après l'interruption estivale, la compétition avait repris ses droits, dimanche sur le circuit du Farigoulter, à Pertuis, lors de la 5^e étape du championnat de ligue. Un spectacle qui a été interrompu par un incident voire plutôt un fait-divers puisqu'un commissaire de course a été agressé physiquement par un pilote mécontent. Ce dernier a été exclu de la compétition et sera probablement traduit devant le tribunal de la fédération qui pourrait prononcer, au regard de la gravité des faits, une radiation à vie.

VOIE RAPIDE MONTEUX-CARPENTRAS ● 5 véhicules impliqués dans deux accidents. Hier, vers 18h15, un accident s'est produit sur la voie rapide dans le sens Montoux-Carpentras, après la zone des Escampades, impliquant trois voitures. Puis quelques minutes plus tard, un sur-accident s'est produit, à 600 m du premier, impliquant deux autres véhicules et occasionnant un ralentissement sur la voie. Heureusement, les automobilistes n'ont été que légèrement blessés et pris en charge par les pompiers.

CARPENTRAS ● Trois accidents. Les policiers étaient un peu débordés hier vers 18h30 puisqu'ils ont eu à gérer encore trois accidents quasiment au même moment en divers endroits de la ville de Carpentras. D'abord, chemin de la Lègue, où deux véhicules se sont percutés, avec l'un d'eux tombé dans un fossé. Ensuite boulevard Gambetta, où un véhicule a percuté un cycliste, qui souffre de dermabrasions. Enfin, chemin de Saint-Gens, c'est un homme qui a perdu le contrôle de son véhicule. Il aurait été victime d'un accident vasculaire cérébral, d'où son hospitalisation d'urgence. Pour les deux premiers accidents, les conducteurs de deux véhicules ne se sont pas arrêtés. Délits de fuite ou simples moments d'inattention ? C'est ce que les enquêtes devront déterminer.

● **Un magasin Lidl cambriolé.** Dans la nuit de dimanche à lundi, un des magasins Lidl de Carpentras a été victime d'un cambriolage. Les malfrats se sont introduits par le toit avant d'accéder au coffre-fort et s'enfuir avec 6000 €. L'enquête a été confiée à la police judiciaire. Il y a quelques mois, un autre magasin Lidl, de la ville d'Orange, avait lui aussi été cambriolé.

ORANGE ● Il aurait agressé sexuellement sa femme de ménage. Un homme d'une trentaine d'années a hier été présenté au parquet de Carpentras. Il est soupçonné d'avoir agressé sexuellement sa femme de ménage. Cette employée du CCAS d'Orange d'une cinquantaine d'années intervenait chez lui, dans le centre-ville de la cité des Princes, durant la première quinzaine de septembre. L'homme attendait hier soir d'être fixé sur son sort judiciaire.

Eva, 14 mois, est morte au terme d'un terrible huis clos

ASSISES Personne n'a pris la mesure de la maltraitance subie par la fillette

Le banc des parties civiles est vide. Personne n'est présent au procès pour porter la parole d'Eva Tellier, cette fillette de 14 mois décédée le 19 décembre 2008 à Orange des suites de maltraitance. Sa mère Anaïs Tellier, 24 ans, rejette la "faute" sur Mohamed Hamidi-Boudjelthia, 29 ans, son compagnon de l'époque qui lui renvoie l'accusation en pleine figure.

Samira, une amie d'Anaïs, a bien tenté de se constituer partie civile au début du procès qui s'est ouvert lundi devant la cour d'assises du Gard statuant en appel. En vain. Même si elle est la marraine de l'enfant martyr, la cour a refusé. Alors hier, entendue comme témoin, cette jeune femme évoque Eva. Donnant un peu d'existence à cette "pitchoune" qu'elle a vue grandir pendant près de 6 mois. Elle hébergeait alors Anaïs. Une amie rebelle et révoltée transfigurée par la maternité.

Une rencontre terrible

Il ressort des débats qu'Anaïs, en errance depuis l'âge de 16 ans, a voulu après la naissance de sa fille tourner la page et débiter une nouvelle vie. Sa rencontre avec Mohamed Hamidi-Boudjelthia en août 2008 va être déterminante. "Il était gentil, ce n'était pas un délinquant". Un père de substitution idéal. Le couple, hébergé chez une sœur de Mohamed, va dans un pre-



Les deux accusés, Mohamed Hamidi-Boudjelthia et Anaïs Tellier, en compagnie de leurs avocats respectifs, M^e Gontard et M^e Deschamps.

/PHOTO L.P.

mier temps faire illusion. Mais le bonheur est de courte durée. Tout vole en éclats au moment où enfin se profile pour Anaïs la solution à ses problèmes : un appartement bien à elle. Mais Eva n'est plus la même enfant depuis qu'elle a subi en octobre l'ablation du pavillon d'une oreille. La plaie n'est pas belle, Eva souffre et n'est plus l'enfant idéalisé. Mohamed, lui, n'a plus

à ses côtés sa mère et sa sœur, parties en voyage en Algérie. Il se retrouve seul avec Anaïs et Eva dont il tient à s'occuper. Pour ne pas qu'Eva arrache son pansement, l'enfant a les mains attachées. Et elle est emmaillottée. Le 18 décembre 2008, Anaïs et Mohamed fument du cannabis et sortent chez des amis. Laisant l'enfant seule. Quand ils se réveillent, à midi, Eva s'étouffe

dans son vomi. Amaigrie, épuisée, elle décède par asphyxie. Il est alors mis en évidence un terrible tableau clinique : des coups sur le corps et le visage, des fractures de l'avant-bras. Une maltraitance qui n'a pas été remarquée par les intervenants sociaux et médicaux qui n'ont pas décelé le drame qui se jouait dans le huis clos familial.

Bruno HURAUULT